



Litige pour une clôture qui est chez le voisin

Par **margalef**, le 12/11/2012 à 12:16

Bonjour,
J'ai acheté il y a un an une maison toute clôturée avec portail automatique.
Au mois d'octobre le voisin après une violente altercation verbale m'a annoncé que le portail automatique et une partie de la clôture était chez lui. Je suis retournée à l'agence qui recherche le géomètre qui a fait le bornage en 2005. Que puis je faire pour faire avancer un peu plus vite les choses ? Merci à l'avance pour vos conseils.

Par **Lag0**, le 12/11/2012 à 13:41

Bonjour,
Si le terrain est borné, il n'y a pas besoin du géomètre pour voir où se situe la limite, il suffit de regarder les bornes.
Avez-vous eu le PV de bornage ?

Par **margalef**, le 12/11/2012 à 15:29

Oui mais apparemment une borne n'est pas à sa place.